



LYS-LEZ-LANNOY

Canton de Lannoy

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

PROGRAMME D'ETUDE

FEVRIER 1990



PRESENTATION

La commune de Lys-Lez-Lannoy est une ancienne commune rurale qui a grossi au fur et à mesure de l'implantation de nouveaux lotissements.

Au dernier recensement elle comptait plus de 11000 habitants.

L'absence d'un plan d'urbanisme permettant de maîtriser et d'organiser l'extension a conduit à la création d'une commune urbaine peu structurée, aux limites mal définies et ne jouissant pas d'un centre bien affirmé.

La coupure du territoire communal par une voie rapide a récemment renforcé l'éclatement des quartiers.

Aujourd'hui, afin de restructurer la commune et de lui donner une identité forte, la Municipalité a décidé d'agir sur cinq secteurs sensibles :

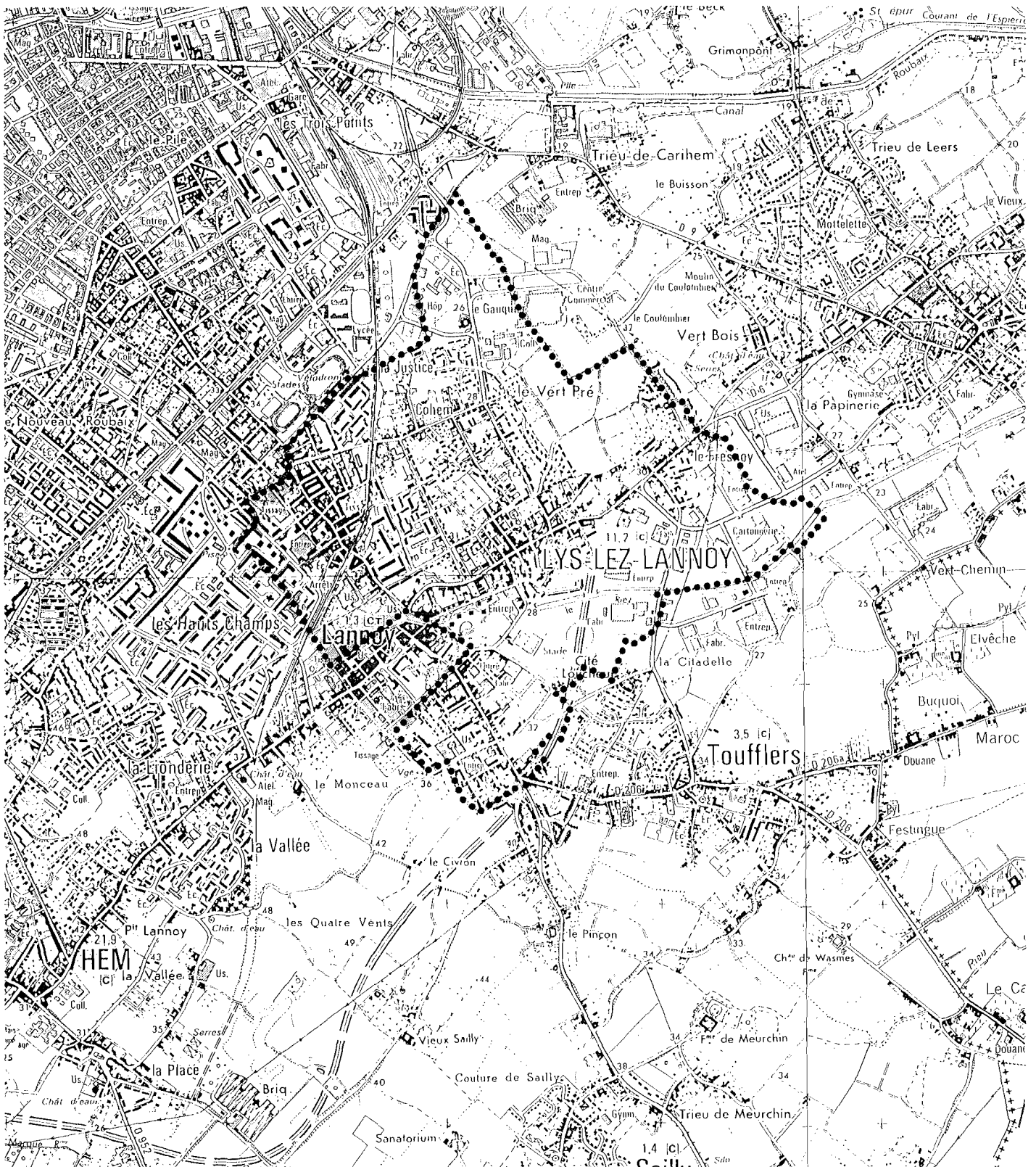
- la rue Jules Guesde et ses abords,
- les entrées de ville,
- les abords de la mairie,
- les promenades,
- le quartier de l'église Saint-Luc.

L'importance des projets pour l'avenir de la commune justifie qu'une large information en soit faite auprès des habitants.

Aussi une exposition et une présentation publique seront-elles organisées.

Par ailleurs, des ateliers portant sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage pourront être animés dans les écoles à la demande des enseignants (cf. "l'Ecole des Passemurailles du C.A.U.E.).

TERRITOIRE COMMUNAL

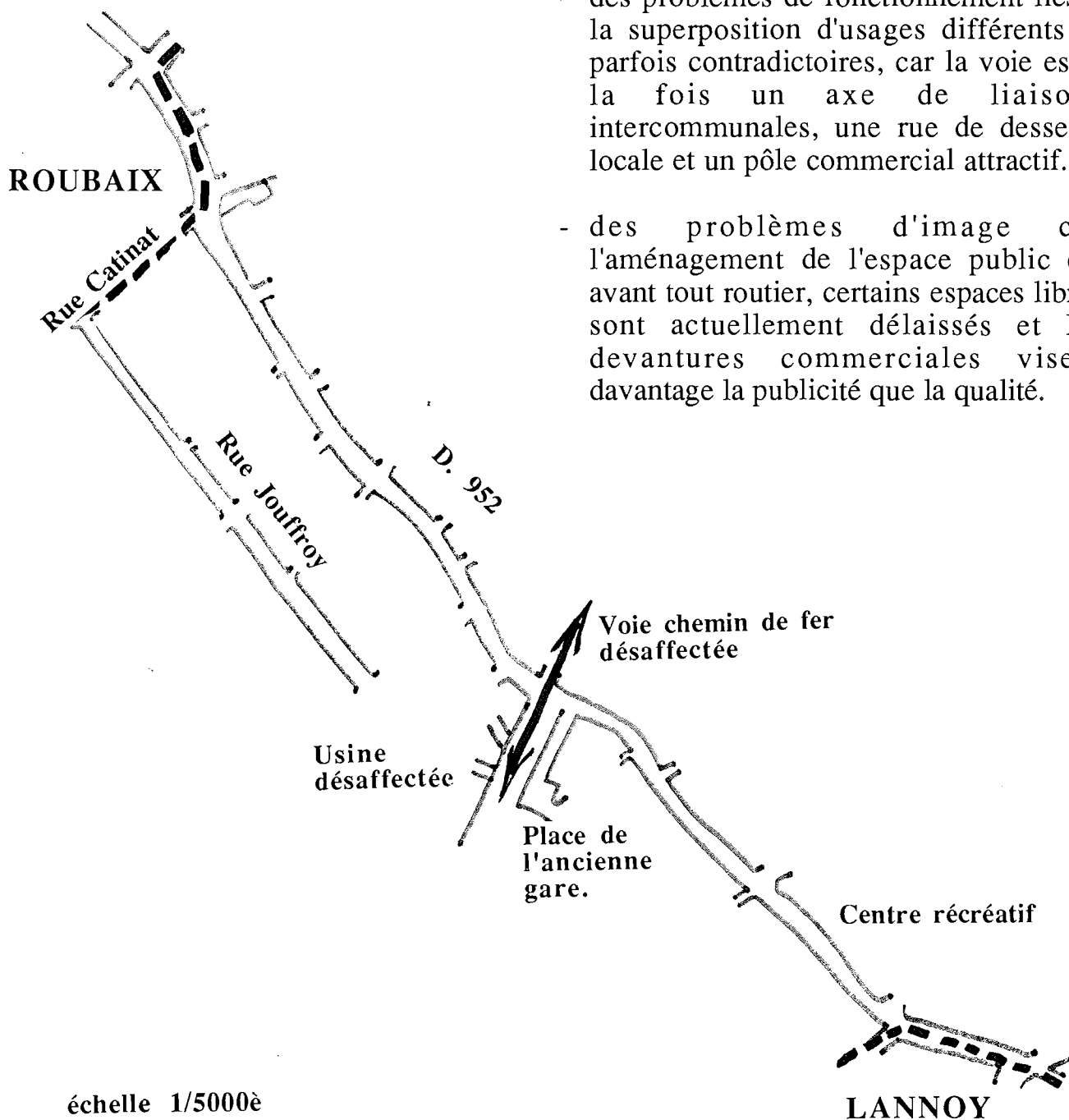


D'après carte I.G.N. 1/25 000

LA RUE JULES GUESDE ET SES ABORDS

La rue Jules Guesde, tronçon de la départementale 952, pose deux types de problèmes :

- des problèmes de fonctionnement liés à la superposition d'usages différents et parfois contradictoires, car la voie est à la fois un axe de liaisons intercommunales, une rue de desserte locale et un pôle commercial attractif.
- des problèmes d'image car l'aménagement de l'espace public est avant tout routier, certains espaces libres sont actuellement délaissés et les devantures commerciales visent davantage la publicité que la qualité.



échelle 1/5000è

Afin de décharger au maximum la rue Jules Guesde de certaines places de stationnement qui sont préjudiciables au bon fonctionnement de la voie et à son image, une réflexion d'ensemble doit être menée pour définir un nouveau schéma de stationnement, organisé en petites aires de proximité autour de la rue Jules Guesde.



Certains sites peuvent d'ores et déjà être aménagés comme la place de l'ancienne gare et le secteur contigu de la voie de chemin de fer désaffectée. L'aménagement de ce site prendra en compte la réorganisation des rues Colbert et Marceau, actuellement en impasse.

D'autres secteurs pourraient être mis en réserve au Plan d'Occupation des Sols. Le devenir de certains espaces tels que les jardins ouvriers de la rue Jouffroy doit être étudié. La libération de certaines places de stationnement dans la rue Jules Guesde permettra de valoriser particulièrement certains espaces de cette rue et ainsi de favoriser les liaisons piétonnes entre les deux côtés de la voie.



Par ailleurs, l'aménagement des espaces délaissés ou trop investis par la publicité (carrefour de la rue de la Justice et de la rue Jules Guesde) permettra aussi de requalifier la rue Jules Guesde et de revaloriser l'espace du piéton.

L'imbrication de la commune de Lannoy dans le territoire de Lys-lez-Lannoy nécessite une concertation étroite entre les deux communes, en particulier pour l'aménagement du terrain privé situé à l'angle de la rue des Remparts et de la rue Jules Guesde.

Un schéma général d'aménagement du secteur sera élaboré. Il sera suivi d'un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur les espaces d'ores et déjà disponibles permettant à la Municipalité d'entreprendre rapidement des travaux sur un site particulièrement important pour le maintien des activités commerciales à Lys-Lez-Lannoy et pour l'image de la commune.

- LES ACCES NORD

L'accès de la commune par le nord se fait sur des espaces privés appartenant au centre commercial Auchan et sur un territoire partagé entre les communes de Lys-Lez-Lannoy, de Roubaix et de Leers. Il s'en dégage une impression de complexité et d'éclatement qui nuit à l'appréhension de l'organisation urbaine. Une réflexion préalable associant chacun des partenaires est donc nécessaire à toute action sur ce site.

- L'ENTREE VENANT DE LEERS

La voie rapide a entraîné la déviation de la rue J.-B. Lebas et la création de vastes délaissés. Leur plantation massive, en l'absence de tout projet urbain, n'a pas permis leur appropriation à l'échelle de la ville ou du quartier : la rue du Fresnoy vient buter contre un mur anti-bruit qui met le quartier à l'écart de la ville. Un aménagement atténuant la brutalité d'une telle rupture serait souhaitable.

La rue de Toufflers toute proche est très large et bordée de vastes bas-côtés. Elle gagnerait aussi à être plantée et paysagée comme une avenue. Des espaces piétonniers et cyclistes peuvent être créés, protégés de la chaussée par des arbres et des arbustes.

- L'ENTREE PAR LA RUE JEANNE D'ARC

L'importance des terrains libres autour de cette entrée et leur maîtrise communale va permettre de réaliser une véritable "porte de ville" à l'échelle de Lys-Lez-Lannoy.

Le passage d'un axe de communications important à une rue aux dimensions modestes nécessite une mise en forme très structurée de l'espace, éventuellement par des éléments architecturaux qui pourraient encadrer d'un côté, les terrains de sports, et de l'autre, le jardin public qui est prévu au P.O.S. et qui a déjà fait l'objet d'un pré-verdissement.

Un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur l'ensemble des sites permettra à la Commune d'engager rapidement des travaux dans un secteur essentiel pour son organisation interne et pour son image.

LES ABORDS DE LA MAIRIE

L'accès à la mairie, autrefois rue Jean-Baptiste Lebas, se fait aujourd'hui Avenue Paul Bert, par un cheminement indirect et un peu complexe.

La largeur de la voie ainsi que l'ampleur de l'aire de stationnement située à l'entrée permettent cependant de valoriser l'accès à la mairie et de créer un site paysager de grande qualité en rapport avec la fonction d'accueil nécessaire à un bâtiment public de cette importance.

Le choix d'un éclairage public moins routier dans l'avenue Paul Bert participerait aussi à la création d'un espace plus convivial.

Par ailleurs, l'ancien accès par la rue J.-B. Lebas gagnerait aussi à être réaménagé.



La réalisation de travaux dans ce secteur n'étant pas urgente, une esquisse suffira pour montrer les potentialités du site et la cohérence de son aménagement futur avec l'ensemble des espaces communaux.

LES PROMENADES

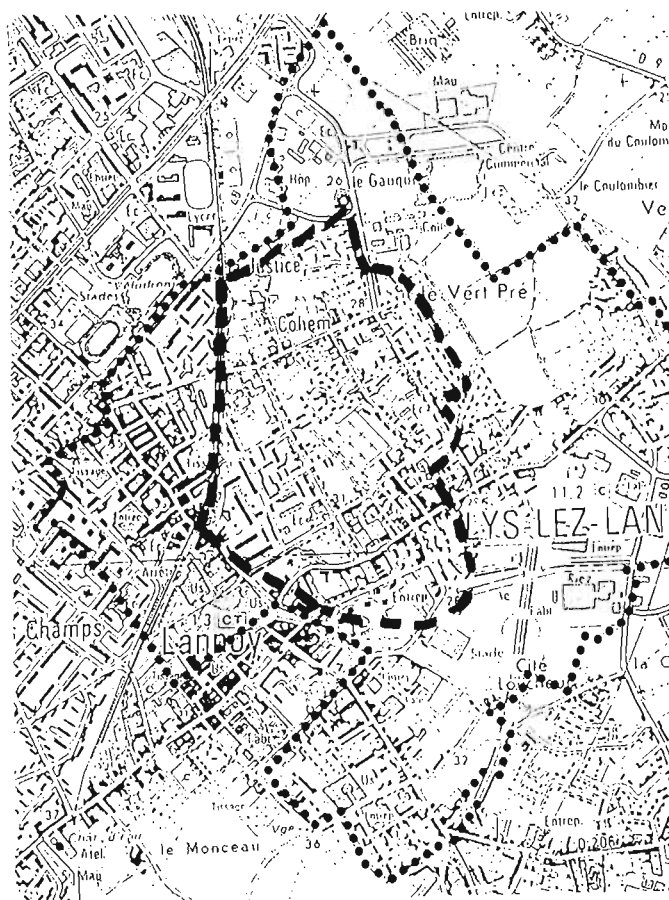
La commune s'est rendue propriétaire de la voie de chemin de fer désaffectée qui coupe l'ouest du territoire selon une direction Nord-Sud.



Cette voie est empruntée par bon nombre d'habitants car elle mène au Lycée Vandermeersch à Roubaix et à un L.E.P. tout proche.

Bien aménagée elle pourrait constituer un élément d'une véritable promenade piétonne et cycliste permettant de faire le tour de Lys-lez-Lannoy et de rejoindre les sites les plus verdoyants de la commune.

Au nord elle pourrait être reliée à la ferme en "rouges barres" située à l'angle des rues Gambetta et Pierre de Coubertin. Elle passerait ainsi à proximité du collège Gambetta et traverserait vers le sud la future zone d'extension pour atteindre le quartier de l'église Saint-Luc, descendre vers la zone réservée à la création d'un parc urbain, rejoindre l'espace boisé de la rue du Colisée, donner accès aux centres récréatifs et aboutir enfin sur l'ancienne voie ferrée de façon à boucler le circuit.



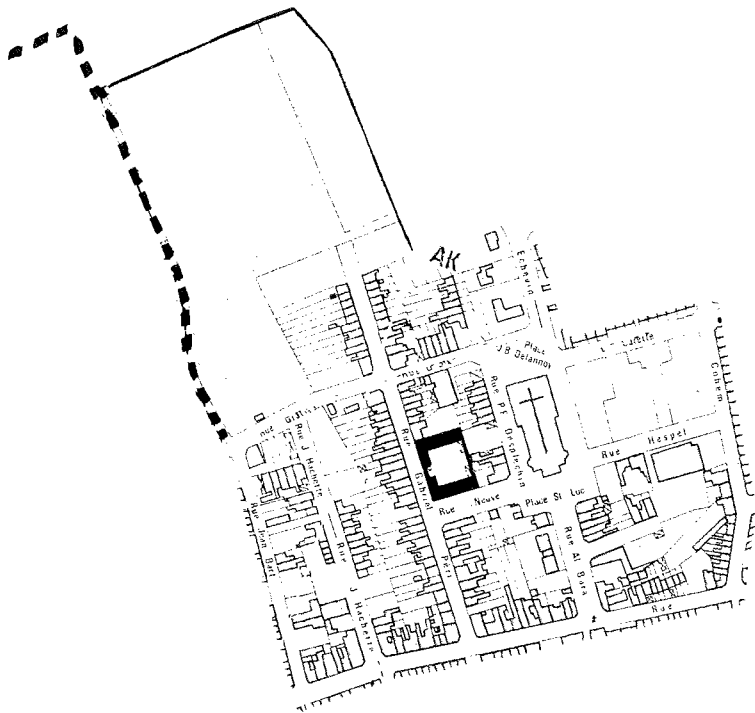
L'aménagement de la voie de chemin de fer donne la possibilité de restructurer la rue du Vert Pré et compte-tenu de la largeur de l'espace public sur ce site d'y créer éventuellement un square.



Une esquisse sur l'ensemble de la promenade permettra à la Municipalité de réaliser peu à peu le projet au fur et à mesure des opportunités, d'entreprendre des négociations avec les propriétaires privés (site de la ferme en rouges barres...) et de réserver certains terrains au Plan d'Occupation des Sols.

Un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur la voie ferrée désaffectée permettra de commencer des travaux rapidement dans un secteur déjà largement utilisé par la population.

LE QUARTIER DE L'EGLISE SAINT-LUC



Le quartier de l'église Saint-Luc est un secteur ancien environné de constructions plus récentes faites dans le cadre de lotissements.

Bâti autour de l'église sur un schéma orthogonal mettant le monument en perspective à l'extrémité de la rue Al. Bara, le quartier, présente une certaine sévérité qui pourrait être atténuée par un aménagement plus convivial des espaces publics.

Le réaménagement du porche de l'église ainsi que le projet de réhabilitation d'une école désaffectée en centre culturel offrent l'opportunité d'une restructuration plus large de l'ensemble du quartier :



- Face au porche de l'église, un véritable parvis pourrait être aménagé de façon à éloigner les automobiles de la sortie de l'église.
- Le pourtour du monument ainsi que les voies d'accès mériteraient d'être largement plantés et en particulier la place J.B. Delannoy.



- Les plantations du jardin public pourraient être enrichies de façon à ce que la végétation déborde sur les rues et parkings qui entourent le jardin, lui donnant ainsi plus d'ampleur.

- La rue Neuve longe le futur centre culturel. Elle est large et peu fréquentée par les automobiles. Elle pourrait être complètement réaménagée et affectée prioritairement aux piétons tout en servant ponctuellement d'aire de stationnement automobile pour le centre culturel.



- Le cimetière et ses abords mériteraient d'être plantés, l'ensemble paysagé ainsi créé s'inscrivant en continuité avec les autres espaces du quartier.

- L'embellissement du sentier du cimetière compléterait le programme de mise en valeur des chemins piétonniers de la commune.



Un Avant-Projet-Sommaire chiffré, sur l'ensemble des espaces permettra à la Municipalité d'entreprendre progressivement des aménagements dont le but sera de modifier complètement l'image du quartier en lui donnant un caractère très verdoyant.